

DOSSIER A RENDRE COMPLET EN MAIRIE**AVANT LE 23/06/2023**

NOM (de l'enfant) : _____

Prénom (de l'enfant) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Classe actuelle _____ / à la rentrée _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – Année 2023 / 2024
RESTAURANT SCOLAIRE/ PERISCOLAIRE**RESPONSABLES LEGAUX :** *(pour les familles en garde alternée merci de compléter 2 dossiers)*

Adresse :

Quotient familial : N° Allocataire CAF/ MSA :

	Père Responsable légal ☐	Mère Responsable légal ☐
NOM :		
Prénom(s) :		
Né(e) le :		
Profession :		
Nom et adresse de l'Employeur :		
N° Tél domicile :		
N° Tél. Portable :		
N° Tél. travail :		
Email :		
Situation familiale :	☐ mariés / ☐ vie maritale / ☐ pacsés / ☐ séparé(e) / ☐ Divorcé(e) / ☐ veuf(ve) / ☐ célibataire	

INSCRIPTION AUX SERVICES :Mangera à la cantine : ☐ Oui ☐ Non Sera inscrit au périscolaire : ☐ Oui ☐ NonPrendra les transports scolaires : ☐ Oui ☐ NonSi oui, cochez le nom de l'arrêt : ☐ MOLLARD VIRET ☐ LE BEL AIR ☐ FAVERGES - FONTAINE RONDE☐ FAVERGES - SALLE DES FETES ☐ FAVERGES PIFFON ☐ LE POULET ☐ CREYS - LE MOLLARD☐ MEPIEU ☐ MALVILLE ☐ PUSIGNIEU - ECOLE ☐ PUSIGNIEU- CENTRE ☐ PUSIGNIEU - LAVOIR☐ LA GORGE ☐ DALEIGNEU

Une fois votre dossier instruit, vous pourrez accéder à votre compte personnel de réservation en ligne sur le site www.logicielcantine.fr/creysmepieu

Joindre : ☐ L'attestation de quotient familial du mois en cours ou écoulé (CAF ou MSA)
☐ L'attestation d'assurance individuelle extra-scolaire 2023/2024 (**ATTENTION ! L'école en demande également un exemplaire mais il s'agit de 2 entités distinctes**)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

NOM (de l'enfant) : _____

Prénom (de l'enfant) : _____

Régime Social :	☐ régime général (CPAM) ☐ MSA ☐ Autres :
N° sous lequel est affilié l'enfant :	
Médecin :	
Adresse et Téléphone :	

L'enfant est autorisé :

A être photographié	☐ oui (*) ☐ non <i>(pour le bulletin municipal, le site internet de la commune, etc...)</i>
---------------------	---

Allergies

PAI : (Projet d'Accueil Individualisé)	L'enfant fait l'objet d'un PAI ☐ oui : Prendre contact avec la mairie - le PAI est valable 1 an et doit être signé par Mr le Maire ☐ non	Autres recommandations :
Asthmes :	☐ oui ☐ non	Merci de nous communiquer tout problème de santé susceptible de se manifester (ex. asthme, épilepsie, allergie alimentaire etc..), la conduite à tenir, le traitement en cours, et toute information que vous jugerez utile.
Alimentaires :	☐ oui ☐ non	
Si oui, précisez :		
Médicamenteuse :	☐ oui ☐ non	
Autre allergie :		Conduite à tenir pour l'allergie :
Interdiction alimentaire :		

☐ J'autorise les organisateurs à contacter les services de secours en cas d'urgence vitale de mon enfant. (SAMU, pompiers).

(*) autorise la Mairie de Creys Mépieu à diffuser la (les) photographie(s) en vue de les mettre en ligne sur le site internet www.creys-mepieu.com ou sur les affichages internes à la mairie de Creys Mépieu, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur. Cette autorisation est valable pour la durée de vie des documents réalisés par, et pour la Mairie de Creys Mépieu ainsi que la durée de vie du site internet, et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'aux supports mentionnés.

Les images, portraits, photographies de groupe seront conservés sur le site de la mairie de Creys Mépieu sans limitation de durée. La Mairie de Creys Mépieu s'engage à ne pas utiliser l'image à des fins commerciales. L'autorisation est concédée à titre gracieux et vous aurez, par ailleurs, la possibilité d'exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données recueillies.

AUTRES RESPONSABLES :

Sont autorisés à prendre l'enfant à la sortie de la cantine et du périscolaire :

NOM :			
Prénom :			
Téléphone :	- -	- -	- -
Personne à contacter en cas d'urgence :	☐	☐	☐
Personne autorisée pour la sortie :	☐	☐	☐

Attention : une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes désignées ci-dessus. Si vous désignez de nouveaux responsables en cours d'année, il est impératif de le signaler en mairie et il sera demandé à cette personne de justifier de son identité au périscolaire.

Acceptation du règlement des services de restauration scolaire et périscolaire :

☐ Je soussigné(e), responsable légal de l'enfantcertifie avoir pris connaissance du règlement des services restaurant scolaire et périscolaire de l'année scolaire 2023/2024.

Rappel Article 4 : Une serviette en tissu doit être fournie pour le restaurant scolaire à la rentrée.

Fait à CREYS MEPIEU, le

Signature :

Les données collectées seront utilisées par la mairie pour les services de périscolaire et de restauration scolaire. Ces données sont également susceptibles d'être partagées avec le directeur de l'école.